

DURÉE

3,00000 jours (soit 24 heures)

PRIX

1 500 € par participant

Soit 1 800 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre
- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
- Avocats, Juristes
- Experts
- Responsables et Collaborateurs de service technique entreprise/collectivité
- Professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Appréhender l'impact des nouvelles normes parasismiques sur les blocs en béton et sur leur mise en œuvre
- Acquérir les bases et les principes des nouvelles normes parasismiques pour les bâtiments en maçonnerie
- Conseiller sur les réponses de l'industrie du béton à ces règles

**PROGRAMME**

- Notion de construction parasismique
- Spécificité de la conception parasismique des bâtiments
- Incidence du site et de la nature du sol
- Incidence de la forme des bâtiments sur leur comportement
- Liaisons entre les éléments constructifs

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1

Formation éligible aux exigences de l'**arrêté du 12 février 2016** relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes



